



Déclaration liminaire

Comité technique DRAAF-DRIAAC-DAAF

11 février 2021

Monsieur le Président,

La dernière réunion de ce comité technique a eu lieu il y a plus d'un an, alors que le virus SARS-CoV2 paraissait encore bien lointain et que personne n'imaginait le profond bouleversement qu'il allait apporter à nos vies.

Nous nous interrogeons alors sur les secrétariats généraux communs, les MIREX et le transfert du FEADER aux conseils régionaux.

Un an après, ces trois questions restent toujours d'actualité et se sont même parfois compliquées avec l'épidémie de Covid-19. C'est le cas pour la mise en place des secrétariats généraux communs au 1^{er} janvier 2021 qui s'avère souvent difficile, et pour certaines MIREX, alors que l'organisation des examens, dont les modalités peuvent être modifiées jusqu'au dernier moment, nécessite une grande réactivité.

Pour le transfert du FEADER aux conseils régionaux, si les grandes lignes sont actées, il reste à définir un calendrier des tâches à déployer et le contour précis des postes qui seront transférés, dans un contexte où apparaissent de nouveaux acteurs comme la Communauté européenne d'Alsace dans la région Grand Est.

Et d'autres sujets sont apparus, qui imposent le travail sur site et donc des risques d'exposition, alors que les cas de Covid-19 augmentent dans les DRAAF depuis le début de l'année 2021 (le nombre de cas cumulés est passé de 76 à 144 entre le 15 et le 28 janvier) et que le gouvernement réaffirme la nécessité de développer le télétravail pour freiner les contaminations.

Le Brexit entraîne aujourd'hui des contrôles à l'importation, principalement pour les DRAAF Hauts-de-France et Normandie, et demain des certifications à l'export à partir de toutes les DRAAF et DD(CS)PP avec des règles non définies à l'heure actuelle par le Royaume Uni, et déjà la pression des exportateurs. Des recrutements importants ont été réalisés pour les contrôles à l'importation et d'autres devront encore l'être pour la certification.

Une nouvelle épizootie d'influenza aviaire touche le sud-ouest (la troisième en 5 ans !). Les agents venus en renfort d'autres régions sont accueillis dans le respect des contraintes sanitaires Covid-19. Espérons au moins qu'ils bénéficieront de la reconnaissance du ministère et ne recevront pas d'ultimatum pour la réalisation de leurs propres missions dans des délais contraints, comme cela s'est vu lors des dernières crises.

Le plan de relance a été imaginé à l'été 2020, dans un contexte où l'épidémie semblait être derrière nous. Comment peut-on croire, alors que tous les dispositifs ne sont pas ouverts et que les premiers ont montré leur attractivité avec une quantité de dossiers à instruire très importante, qu'il pourra être mis en œuvre à effectif constant et sans dégât sur la santé des personnels ? Ce n'est pas possible et de nombreux agents sont déjà en souffrance, en particulier l'encadrement.



Nous examinons aujourd'hui le rapport du CGAAER sur les DRAAF fusionnées qui confirme nos constats sur les temps de déplacement dans les DRAAF XXL et l'injustice de l'écrtage automatique des temps journaliers. Les RIALTO doivent être modifiés en conséquence rapidement.

Prévu dans ces régions pour limiter le temps de déplacement, le développement du travail à distance rejoint la demande d'augmentation du télétravail liée au contexte sanitaire et suppose que les agents soient dotés d'un matériel (informatique, téléphone mobile,...) ad hoc. Définir un projet pour optimiser les conditions de travail des agents nomades sur ces grandes régions nous semble opportun.